

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 24 juin 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 18 juin 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

Absents excusés :

Madame BUQUET Jessica avait donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine
Monsieur CALTOT Daniel avait donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul
Monsieur ZEDDE Alain avait donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2021/44 – APPEL À COTISATION 2021 POUR SEINE-MARITIME ATTRACTIVITÉ

La CCICV ayant décidé de ne plus adhérer à Seine Maritime Attractivité, et considérant que cet organisme, qui a une expérience de terrain, accompagne les communes à soutenir leurs projets, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Roumare adhère à nouveau à cet organisme et cotise sur la base de la population, soit 763,50 euros pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion à Seine-Maritime Attractivité avec une cotisation de 763,50 euros pour l'année 2021.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

Date d'affichage de la présente délibération
Le 02 juillet 2021

